

BAC BRUN



VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES ET COMPOSTABLES



MATIÈRES AUTORISÉES



Résidus de cuisine:

- Fruits et légumes ainsi que leurs pelures
- Pain, pâtes alimentaires et produits céréaliers
- Viande, volaille, poisson et fruits de mer
- Coquilles d'œufs ou de noix, écales d'arachides
- Restes de table
- Desserts et sucreries
- Café moulu et filtre
- Sachets de thé et tisane
- Aliments périmés, retirés de leur emballage



Résidus de jardin:

- Plantes, fleurs et mauvaises herbes
- Feuilles mortes et aiguilles de conifères
- Feuillage de cèdre
- Gazon (herbicyclage = meilleure solution)
- Petites branches (moins de 1m de long et 5 cm de diamètre)
- Copeaux et sciure de bois
- Paille et foin



Autres matières:

- Papiers mouchoir, essuie-tout et serviettes de table
- Journaux et papiers souillés
- Sac en papier
- Vaisselle de carton (non cirée)
- Emballages de nourriture souillés et non plastifiés (boite de pizza, boîtes d'œufs, papiers à muffins)
- Cendre de poêle (refroidie au minimum 7 jours)



***Vous pouvez emballer vos restants de table dans du papier journal !**



**** Le bac de cuisine, essentiel pour le bon fonctionnement de votre tri à la maison !**

MATIÈRES NON AUTORISÉES

- Sacs de plastique (compostables ou non)
- Couches de bébé
- Serviettes sanitaires
- Huile végétale
- Branches d'arbres
- Bûches de bois
- Arbres de Noël
- vêtements
- Canettes d'aluminium
- Bouteilles de plastique
- Matières contaminées avec des pesticides
- Autres déchets de toutes sortes

Important : le bac brun n'est pas une poubelle, respectez la liste des matières autorisées

SAC DE PLASTIQUE

Compostable, biodégradable, oxo-biodégradable ?



Utilisez du papier journal ou des sacs en papier



Téléphone : 418- 435-2639 poste 6012

Courriel : srochette@mrccharlevoix.ca

Site Internet : www.mrc-charlevoix.ca

